



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Communiqué de presse

## Mesure d'urgence d'un bailleur social municipal

Mercredi 25 mars 2020

La ville de Saint-Ouen-sur-Seine, actionnaire majoritaire du bailleur social SEMISO, principal propriétaire de logements sociaux sur les villes de l'Ile-Saint-Denis et de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis, a demandé à la direction générale de cette structure sociale de mettre en œuvre une mesure exceptionnelle durant les trois prochains mois afin de permettre aux locataires les plus impactés par cette crise sanitaire de pouvoir suspendre le prélèvement de leurs loyers.

Le Président de la SEMISO, William Delannoy, a informé à travers un courrier, l'ensemble de ses locataires qu'il serait possible de suspendre ses loyers sur simple déclaration sur l'honneur afin de les étaler sur les 12 prochains mois dès que la période de confinement sera levée.

« Nos locataires sont des personnes modestes avec des boulots fortement impactés. Je veux les soulager d'une pression financière et psychologique inutile afin qu'ils puissent utiliser prioritairement leurs principales sources de revenus pour subvenir au quotidien de la vie de la famille. », explique William Delannoy.

Dans le même temps, le Maire, et Président de la SEMISO a adressé un courrier à l'Etat et au Ministre du logement pour pouvoir bénéficier de prêts à taux négatifs sur une période de 12 mois afin d'assumer financièrement ce dispositif de solidarité avec les plus fragiles sans pour autant mettre en danger l'équilibre financier de son bailleur social.

### Contact presse

[cabinetdumaire@mairie-saint-ouen.fr](mailto:cabinetdumaire@mairie-saint-ouen.fr)

01 49 45 66 38